

La situation socio-professionnelle de l'enseignant du primaire et secondaire en RD Congo: Apostolat et/ou esclavage ? Approches diachronique et comparative

Théophile Mvula Eyenga

Chef de Travaux, Université Pédagogique Nationale, RD Congo

Copyright © 2020 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Under the Belgian colonial administration (1908-1960) and soon after the Congo independence in 1960, the Congolese teacher had a high standing of live. He was dignified by both the colonizer and his compatriots and belonged to this social class referred to as « évolués » (i.e. educated), which was considered as mediating group between Blacks and Whites, often called « Existence Zone ».

Soon after his country's independence, the teacher's socio-professional status deteriorated as a result of the recurrent economic and social crises undergone by the country. This drove him into the so-called « no Existence Zone ». And in order for him not to perish, he designed survival strategies which, unfortunately, did not enable him to recover his initial status. This means that he has been unable to get out of the decaying situation ever since.

Also, currently, in spite of the government's endeavour to improve his socio-professional situation, the Congolese teacher is still deep-rooted in these survival strategies. There is still a long way to go to achieve the dream and make it alive. Let's wait and see.

KEYWORDS: Socio-professional situation, teacher, apostleship, slavery.

RESUME: Sous administration coloniale belge (1908-1960) et peu après l'indépendance du Congo en 1960, l'enseignant congolais avait un niveau de vie appréciable. Et, bien considéré tant par le colonisateur que par ses congénères, il appartenait à la catégorie des « évolués », cette classe sociale « tampon » entre Blancs et Noirs, souvent appelée « zone d'existence ».

Peu après l'accession de son pays à la souveraineté nationale et internationale, sa situation socio-professionnelle se détériore à la suite des crises économiques et sociales récurrentes que le pays se mit à connaître ; ce fut sa descente dans la « zone [dite] de non existence ». Et, pour ne pas disparaître, il inventera des procédés ou stratégies de survie qui, bien malheureusement, ne lui permettront pas de recouvrer sa situation antérieure. C'est autant dire qu'il ne sortira toujours pas de l'auberge.

Aussi, aujourd'hui, et nonobstant les efforts entrepris par le gouvernement pour améliorer sa situation socio-professionnelle, il continue à croire en ces stratégies de survie. On est donc encore loin du compte, et qui vivra, verra.

MOTS-CLEFS: Situation socio-professionnelle, enseignant, apostolat, esclavage.

1 INTRODUCTION

Après l'éviction, en 1894, des traitants arabes et arabo-swahili du bassin du Congo dont il devient désormais le seul maître, le roi Léopold II, voulant l'exploiter à son profit et à celui de la Belgique, y instaure une ébauche d'écoles, lesquelles recueilleront des enfants libérés de l'esclavage, les orphelins et ceux achetés à leurs parents, à qui l'on enseignera les rudiments du catéchisme et, surtout, le travail manuel. Et leurs formateurs seront exclusivement des missionnaires catholiques blancs, ces véritables soutiens de l'œuvre léopoldienne ici car, sous administration léopoldienne (1885-1908), il n'existera pas encore un personnel enseignant autochtone formé au Congo.

Cependant, à l'avènement du Congo-Belge (1908), nombre d'autochtones seront alors formés et accéderont progressivement à la profession enseignante dont ils s'acquitteront souvent remarquablement et bien à la satisfaction de l'Etat colonial, leur employeur. Et la situation socio-professionnelle de ceux-ci, bien souvent sous des diverses fortunes, sera habituellement bonne: car, sous administration belge, l'enseignant congolais sera rangé dans la catégorie des « évolués ».

A l'indépendance, le 30 juin 1960, l'enseignant congolais fait donc partie de l'« élite » sociale. Mais, ce ne sera que pour un laps de temps car, rêvant d'un avenir meilleur, il se retrouvera, comme le note Kasongo Ngoy (1989), malheureusement confiné dans la « zone de non existence » ou de mort certaine.

Mais, refusant de mourir, il se mettra alors à inventer des stratégies de survie et de réinsertion dans la « zone d'existence » qui était la sienne sous la colonisation et peu après l'accession du pays à l'indépendance; celles-ci consisteront en un dur combat pour la quête d'un minimum vital et en la réhabilitation de ses conditions de travail antérieures.

Et, comme d'aucuns le savent, ce seront donc les crises politiques et économiques récurrentes que le pays se mettra à connaître dès son indépendance qui ravalent l'enseignant congolais au bas de l'échelle sociale dont il tient, aujourd'hui et coûte que coûte, à s'en sortir et recouvrer, comme déjà dit, sa situation d'antan. Et le chemin y conduisant se révélera alors long et exigera, comme on peut s'en rendre compte, d'énormes sacrifices de sa part.

Pour rappel, l'enseignant congolais se trouvant être la catégorie sociale qui, dans son cheminement vers sa stabilisation, a connu et connaît encore aujourd'hui le plus des hauts et des bas, quoique des espoirs soient permis. Et, quoique peinant encore à se sortir de la précarité, comme déjà signalé, il imagine des stratégies pouvant l'aider soit à vivre, soit à contourner les conditions de travail et de vie difficiles qui sont les siens.

Le présent article essayera donc, en trois moments, de voir si les procédés ou stratégies de survie qu'il a mis en place lui ont permis de se réinsérer dans la « zone d'existence », ou l'ont enfoncé davantage dans la « zone de non existence ».

Au regard de ce qui précède, l'objectif du présent article est celui, d'une part, d'alerter, non seulement l'opinion congolaise mais aussi celle d'ailleurs sur le triste sort de l'enseignant congolais qui, depuis l'indépendance de son pays, se bat désespérément à recouvrer sa dignité d'homme et d'enseignant et, d'autre part, d'interpeller le pouvoir organisateur de l'enseignement au Congo d'y remédier au plus pour l'intérêt bien compris des enfants congolais, avenir du pays.

Et, à ce propos donc, notre contribution aura été celle de mêler notre voix à celle de nos nombreux devanciers afin que disparaisse au plus vite l'état de précarité dans laquelle se retrouve l'enseignant congolais. Sinon, ce serait un opprobre, comme c'est encore le cas aujourd'hui, pour les pouvoirs successifs ayant géré le pays depuis son indépendance.

2 BREF APERÇU HISTORIQUE DE LA SITUATION DE L'ENSEIGNANT CONGOLAIS

On ne pourrait, à notre avis, bien appréhender la situation de l'enseignant congolais qu'en revisitant brièvement l'histoire scolaire du Congo, de la création de l'Etat Indépendant (1885) à l'indépendance du Congo (1960), en passant par la colonisation belge (1908-1960). Et, comme on doit le savoir, c'est la façon dont les pouvoirs successifs ont organisé et géré l'enseignement national qui impactera le système scolaire congolais et, ipso facto, la vie de son enseignant.

2.1 L'ENSEIGNANT SOUS ADMINISTRATION EIC (1885-1908)

Sous l'Administration léopoldienne (1885-1908), l'organisation scolaire au Congo est encore à un stade embryonnaire. Et l'Etat, pour l'exploitation du territoire, a énormément besoin d'autochtones formés. Aussi mettra-t-il en place une ébauche d'organisation du système scolaire et créera des établissements scolaires, appelées « colonies scolaires », pour enfants noirs repris aux négriers arabes et arabo-swahili, de même que ceux achetés auprès de leurs parents et les orphelins, en vue de les employer au service de l'Etat.

Et, les encadreurs ou enseignants de ces enfants sont soit des soldats (européens), soit des missionnaires catholiques avec, comme destination finale après instruction sommaire, la Force publique (comme soldats) ou les entreprises (comme ouvriers ou bâtisseurs). Et, de bien entendu, tout ce cursus sera sous la supervision administrative des chefs des « stations », ces bases de l'occupation progressive et effective du vaste territoire du bassin du Congo. Et, dans ces colonies scolaires, outre l'instruction qu'ils reçoivent, ces enfants subiront, de la part de l'Etat et de ses agents, des sévices et traitements inhumains (marquage aux fers, bastonnades, privations de toutes sortes, etc.) qui en feront quasiment des esclaves d'un nouveau genre.

Au regard de ce qui précède, on remarquera donc que sous l'Etat Indépendant du Congo (EIC), les enseignants noirs n'existent pas encore, ceux prestant dans les colonies scolaires étant tous des Blancs (missionnaires, officiers, etc.). Il faudra

donc la mise en œuvre d'un système scolaire élaboré pour les former et les voir émerger, chose qui ne sera effective qu'à l'avènement du Congo-Belge (dès 1908).

2.2 L'ENSEIGNANT CONGOLAIS SOUS LA COLONISATION BELGE (1908-1960)

À l'avènement de la colonisation en 1908, les écoles pour la formation des enseignants autochtones congolais sont créées, et le système scolaire de plus en plus élaboré. Mais, ces enseignants seront très inféodés à la philosophie coloniale consistant à plus « éduquer » que « former » les Noirs. Et, en conséquence, les Congolais sortis de ces écoles seront plus « éduqués » qu'« instruits » pour être totalement au service de la colonie comme auxiliaires tant de l'Administration que des entreprises étatiques et privées établies au Congo. Et, comme le note Koelman (1931: 228), les Congolais seront donc formés pour servir comme cadres subalternes nécessaires à l'équilibre colonial.

Pour atteindre ce but, des écoles des moniteurs (qui par la suite seront appelées normales et pédagogiques) créées un peu partout au Congo vont, avec la réforme scolaire de 1948, devenir des véritables viviers pour la formation de l'« élite » noire. C'est donc de ces écoles que sortiront des enseignants occupant désormais une place de choix dans la société congolaise en mutation. Ces enseignants, différents de la masse des Congolais de par leur formation, se hisseront dans les strates supérieures de la société. Plus, leurs avis et considérations, désormais, ne souffriront que peu souvent de la réprobation de leurs congénères qui leur vouent de plus en plus de respect. Dès lors, les enseignants jouissent donc d'une grande considération et appartiennent à une « zone d'existence », proche de celle des Blancs. Ci-après quelques indices renseignant sur la vie de l'enseignant à cette époque: à la fin de sa formation, l'enseignant est engagé et affecté dans une école où, généralement, il est décentement logé. Plus, à la fin du mois, le salaire qu'il perçoit lui permet presque toujours de subvenir à l'ensemble de ses besoins et à ceux de sa famille, de s'acheter un vélo, une machine à coudre, une maison en dur, d'épargner, etc.

Pour être bref, l'enseignant de l'époque coloniale sera la référence pour les gens de sa race: il sera généralement écouté et respecté tant par ceux-ci que par les Blancs qui lui faisaient confiance et prenaient en compte ses avis, vue sa position relativement plus élevée que celle de ses congénères noirs. Et, par voie de conséquence, il jouira des privilèges lui octroyés par l'autorité coloniale qui voulait ainsi créer une classe intermédiaire entre celle des Blancs et du reste de la masse des autochtones. Ainsi donc, l'enseignant vivra presque sans grand souci, se constituera facilement une épargne, se permettra quelques loisirs coûteux, partira souvent en vacances,... Avec ce train de vie, il n'y aura pas, sous la colonisation, de très graves malaises au sein du corps enseignant devant déboucher à des revendications sociales, alors que, dans d'autres secteurs publics ou privés (Force Publique, Union Minière du Haut Katanga, Chemin de fer Matadi-Léopoldville, etc.), les revendications seront généralement nombreuses, les travailleurs demandant souvent l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Malheureusement, bien souvent, ces revendications se termineront par des bains de sang (Cornevin, 1987).

Comme on le voit, la fonction enseignante jouira donc, jusqu'à l'indépendance, d'une grande considération et fera des émules dans de nombreuses familles qui désireront avoir des éléments en faisant partie.

2.3 SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNANT DEPUIS L'INDEPENDANCE (1960)

L'indépendance suscita un immense espoir de liberté et de mieux être dans le chef des Congolais. Mais, avec les crises politiques et économiques récurrentes que le pays se mit alors à connaître, cet espoir sera simplement déçu et le niveau de vie des Congolais commencera à s'effriter, sauf celui des enseignants, qui garderont encore le leur pratiquement intact. En effet, leur statut, de même que les privilèges qu'ils auront acquis ne subiront aucun changement jusque-là. De plus, leur position sociale, de même que la respectabilité dont ils jouissaient resteront tout aussi inébranlables à cette date.

Mais, peu à peu, les crises politiques et économiques à répétition dans le pays finiront à impacter la vie des enseignants. Et ces derniers en ressentiront un certain malaise, quoique, généralement, leur profession restant, jusque-là, honorable et honoré: leur salaire régulièrement versé et leurs avantages acquis restant intacts. Bref, les effets pervers de ces crises n'altèrent pas encore la vie de l'enseignant, celui-ci pourra épargner, s'acheter des maisons convenables, assurer des soins pour lui et ses dépendants, etc.

L'année 1962 sonnera le glas de la profession enseignante: pour la toute première fois, un profond malaise dû à la diminution de leur pouvoir d'achat et au paiement irrégulier de leur salaire affectera les enseignants. La persistance de cette situation finira par décider ces derniers à déclencher des grèves souvent improductives, jusqu'à l'avènement de la Deuxième République. Nous sommes là en 1965.

2.4 L'ENSEIGNANT SOUS LA DEUXIEME REPUBLIQUE (1965-1990)

La récurrence des querelles politiciennes dans le pays décide l'armée, qui estime avoir trop payé pour les politiciens, à s'emparer du pouvoir le 24 novembre 1965 et à placer le général Mobutu à la tête du pays. Celui-ci y restera pendant plus de trois décennies.

Le régime de Mobutu parvient, en cinq années, à une certaine reprise économique, nous sommes là en 1970. Mais, dès cette année, l'illusion démocratique affichée par le nouveau pouvoir commence à disparaître. C'est donc un glissement vers la dictature qui, petit à petit, s'accapare de la presque totalité du pouvoir et soumet la majorité de la république à un véritable processus d'appauvrissement. Dans cette situation, le corps enseignant est l'un des plus durement affectés, selon le professeur B. Verhaegen (1989: 6), lequel dit, par exemple, qu'alors que le pouvoir militaire justifiait sa prise de règne par, entre autres, la nécessité de rétablissement du pouvoir d'achat de ses citoyens, celui du personnel enseignant partira de l'indice 100 en 1961 à l'indice 8 en 1986, soit un chiffre pratiquement proche de zéro.

De ce qui précède, et contrairement à l'article 115 de la recommandation conjointe de l'Organisation internationale du travail (OIT) – Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) du 5 octobre 1966 qui accorde une importance particulière à la rémunération des enseignants, l'Etat congolais ne s'est pas bien préoccupé de cette catégorie. C'est aussi ce que dira J.C Willame dans l'un de ses textes de 1992 (p. 83).

Et, parlant toujours des conditions de vie de l'enseignant congolais, l'écrivain S. Roller (1985: 9) ajoute le douloureux sentiment d'injustice qu'il présente: celui d'un personnage miséreux, dans un pays qui, de tous temps, avait prétendu que l'enseignement était la base de son progrès.

Cette douloureuse situation salariale de l'enseignant congolais des cycles primaire et secondaire, surtout, sera même dénoncée par des personnalités qui, s'étant lancées dans l'opposition, se retourneront, comme des diables devenus anges, contre des décisions dont elles ont été, peu auparavant, des preneuses. Ainsi, par exemple, monsieur Ngungu-A - Karl I Bond (1985: 105), ancien hiérarque du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR, parti unique sous la Deuxième République) parlant de l'enseignant congolais, dit, sans rire: « ... il arrive à jeun à l'école après avoir marché plusieurs kilomètres ou emprunté des moyens de transport bondés [on se demande comment] peut-il concentrer son énergie pendant cinq ou six heures devant une classe de quarante élèves ... La fonction enseignante n'est pas enviée ... Les diplômés d'instituts et universités vivent dans les écoles secondaires comme dans une salle d'attente, cherchant à trouver une place bien rémunérée dans le privé ou dans la politique... Les familles des enseignants sont rarement des modèles à proposer aux élèves: avec quel argent fonder un foyer? ». Ce qu'il dit est certes vrai; mais la question fondamentale est que sont-ce des paroles devant être prises par l'un de ceux qui, la veille même, était à la base de la triste situation qu'il déplore si douloureusement ?

2.5 L'ENSEIGNANT SOUS LA TROISIEME REPUBLIQUE (DE 1997 À CE JOUR)

Les contradictions internes de la Deuxième République (autocratie plutôt que démocratie telle que prévue, le marasme économique et social plutôt que progrès comme initialement annoncé, etc.), de même que l'évolution de la politique internationale (chute du mur de Berlin, perestroïka et glasnost, etc.) contribueront, entre autres, à l'éviction du président Mobutu, à l'avènement de L.D Kabila et de J. Kabila, ainsi qu'à la Transition, avant la naissance de la Troisième République, laquelle interviendra le 18 février 2006.

Mais, ce changement politique dans le pays n'entraînera malheureusement pas celui de la situation socio-professionnelle de l'enseignant. Car, bien au contraire, celle-ci continuera à se dégrader. Ainsi, de l'indice 100, en 1961 au 8 de 1986, le pouvoir d'achat du salaire minimum légal de l'enseignant tombera à l'indice 4 en 2003. Ce qui signifie que son appauvrissement est désormais plus que révoltant et le chapelet des intentions prônées par les « libérateurs » de sortir les Congolais et leurs enseignants de la misère n'aura pas connu un début de réalisation.

En résumé, on voit donc que la situation socio-professionnelle de l'enseignant, de l'indépendance à ce jour, est plus que sombre. Et, celui-ci, faisant sa propre auto-perception, ne se gêne plus de se dire pauvre, laissé pour compte et exploité quasiment comme un esclave par les pouvoirs successifs ayant géré le pays depuis 1960. Aussi, en attendant que ses conditions de travail et de vie s'améliorent pour qu'il recouvre sa situation d'antan, l'enseignant a imaginé des stratégies de survie dont voici ci-après un échantillon.

3 STRATEGIES DE SURVIE DE L'ENSEIGNANT CONGOLAIS

Comme déjà dit, l'enseignant, presque ravalé dans la « zone de non existence » depuis l'indépendance du pays, mettra en place des procédés à même de lui permettre de s'en sortir, non seulement pour recouvrer sa dignité, mais aussi pour sauver

sa profession jusque-là bafouée. Et, pour y parvenir, il doit briser le mur l'empêchant de recouvrer sa « zone d'existence » de la période coloniale, ainsi que des premières années de l'indépendance. Pour ce faire, il entreprendra une lutte pour parvenir à la satisfaction exacte de ses besoins; ce que nous essayerons de voir dans les sections ci-après.

3.1 LES REVENDICATIONS ET GRÈVES.

Les revendications et grèves du corps enseignant datent de l'année 1962, avec la survenue d'un malaise social dû, comme déjà signalé, aux crises économiques récurrentes que le pays se met à connaître au lendemain de son indépendance. Dès lors, ce sera la descente aux enfers, laquelle s'exacerbera pendant les deux dernières décennies du XXe s, au cours desquelles les enseignants déclencheront des grèves de grande envergure (principalement celles de 1983 et 1994) occasionnées par leur ras-le-bol contre les différents gouvernements s'obstinant à ne pas leur assurer les meilleures conditions de travail et de vie. Mais, souvent infiltrés et intimidés par le pouvoir, les enseignants, n'obtenant pas gain de cause, reprendront, bien malgré eux, le travail tout en essayant de s'accoutumer à la déplorable situation leur imposée.

3.2 L'ACCOUSTOMANCE À LA PAUVRETÉ

Nonobstant l'échec auquel ont abouti leurs différents mouvements de grève, les enseignants ne baissent pas les bras face à leur triste situation et s'empêchent de tomber dans une capitulation. A ce sujet, justement, l'Association nationale du personnel enseignant du Zaïre (ANAPEZA, aujourd'hui ANAPECO) diligentera, en 1987, une enquête sur l'état d'esprit de ses membres et, en 2004, en mènera une autre dans la seule région ou province du Kasai Occidental (aujourd'hui Kasai Central). Les résultats qui en découleront vont démontrer que la majorité des enseignants enquêtés, bien conscients de leurs misérables conditions sociales et professionnelles, s'en adaptaient tout simplement. C'est autant dire que ces enseignants, comme le reste de leurs collègues, usant d'une certaine résilience, refusent tout simplement de mourir et d'abandonner leur profession, en dépit de la situation de pauvreté avérée qui est la leur. C'est là, tout simplement de l'apostolat tant que rien ne peut être fait, pour le moment.

3.3 LA GESTION DE L'INDIGENCE

L'enseignant, conscient de son état de pauvreté avérée, se résigne à la gérer, non pas en adoptant une attitude méditative, mais en étant pragmatique afin de s'attaquer frontalement à sa situation de dénuement. En effet, pour ne pas en périr, il met en synergie l'ensemble de ses capacités intellectuelles et matérielles à cette fin. Cette phase de son action sera donc celle de la recherche des solutions idoines à son dénuement laquelle comprendra des activités de deux ordres, à savoir: les activités à entreprendre au sein de l'école elle-même, tout restant hors de sa charge horaire normale (activités intra-muros), de même que celles entreprises hors de l'école, (donc les activités extra-muros).

3.3.1 LES ACTIVITÉS INTRA-MUROS

Les activités intra-muros sont celles que l'enseignant entreprend au sein même de l'école, mais en dehors de ses heures normales de travail, afin de s'assurer un complément de salaire. Lesdites activités consisteront en l'organisation, avec l'accord de la direction scolaire, des cours supplémentaires et payants pour les élèves faibles les désirant, la confection et la vente des syllabus (supports pédagogiques) aux élèves, etc.

3.3.2 LES ACTIVITÉS EXTRA-MUROS

En dehors de l'école, l'enseignant pourra aussi exercer des activités lui permettant de compléter son maigre salaire et, ainsi, d'assurer sa survie. Ces activités dépendront, bien évidemment, de son milieu professionnel.

3.3.2.1 EN MILIEU URBAIN

Pour joindre les bouts du mois, l'enseignant s'adonnera parfois au petit commerce, en vendant des articles divers (jus, bière, allumettes, savons, sucre, etc.). Quelques fois, il s'absentera de son travail pour rejoindre les campagnes où il espère réaliser de bénéfiques juteux, quoique cela ne soit autorisé. Par ailleurs, parallèlement à son horaire scolaire, et surtout pendant ses heures creuses, il cumulera, si possible, des charges dans deux ou trois écoles, exercera comme fonctionnaire dans un ministère, ou s'établira en précepteur, etc. Dès lors, on peut imaginer les retombées de cette quête de bien-être de l'enseignant sur son activité pédagogique et, par conséquent, ses suites sur les élèves dont il a la charge.

3.3.2.2 EN MILIEU RURAL

L'enseignant du milieu rural, lui, pratiquera, si possible, pendant ses heures creuses, des activités agricoles, d'élevage, de pêche et de pisciculture, etc. dont les produits sont demandés sur le marché. Bien souvent, et si possible, il y associera certains de ses élèves afin de maximiser ses revenus.

Les différentes stratégies de survie ci-dessus décrites, inventées par l'enseignant congolais, de la ville ou de la campagne, l'ont été pour l'aider à quitter la « zone de non existence » où il se retrouve depuis l'indépendance et regagner celle « de l'existence », pour vivre dignement comme jadis. Y parviendra-t-il ? Là est la question...

Mais comme déjà signalé, la dégradation de la vie de l'enseignant datant des premières années de l'indépendance du pays a atteint aujourd'hui ce que l'on pourrait croire être son paroxysme. Et, l'enseignant, conscient de cet état d'indigence, ne cesse d'imaginer des stratégies pouvant l'aider à s'en sortir et à reculer, tant soit peu, la mort sociale et physique qui l'épie. Mais, à ce jour, ces procédés de survie l'ont-ils réellement aidé à recouvrer son bon niveau de vie de jadis ?

Pour dire vrai, ces stratégies de survie l'ont simplement aidé à nouer les bouts du mois, à résoudre certains petits problèmes de la vie. Mais, elles ne lui ont pas encore permis de reconquérir sa véritable « zone d'existence » de jadis. Et c'est pourquoi, en attendant, il se voit obligé de les remodeler sans cesse en fonction des circonstances du moment.

Toutefois, depuis l'installation de l'actuel gouvernement (en 2019), des signaux plus ou moins positifs font état de sa bonne volonté de prendre à bras le corps la situation des fonctionnaires, en général, et celui des enseignants, en particulier. En effet, un premier pallier (sur les trois promis) du nouveau barème salarial vient d'être octroyé aux enseignants des niveaux primaire et secondaire: ceux du primaire ont un salaire variant entre 300 et 380.000 francs congolais (soit entre 176 et 223 USD) et ceux du secondaire entre 300 et 387.000 francs congolais (soit entre 176 et 227 USD).

Par ailleurs, ce même gouvernement vient de régulariser la situation des enseignants « non payés » (depuis 5, 10, voire 15 ans) et promet de bientôt s'attaquer au problème de la mécanisation des « nouvelles unités ». Mais, l'on notera que cet effort en faveur des enseignants, quoique louable, reste encore en deçà de leur espérance car, ne leur permettant pas encore de vivre assez décemment. Aussi, en attendant la réalisation des promesses gouvernementales, les enseignants ont toujours foi en leurs stratégies de survie, compte tenu des malheureuses expériences de leurs grèves du passé toujours mâtées.

Enfin, avec l'attitude positive que le gouvernement vient d'afficher en faveur des enseignants des niveaux primaire et secondaire, l'on pourrait croire au début d'un bel avenir de cette catégorie socio-professionnelle. En effet, avec la survenue de cet acte gouvernemental si encourageant, ces enseignants pourraient croire, enfin, en la progressive reconquête de leur « zone d'existence », peu importe le temps qu'elle pourrait prendre.

4 CONCLUSION

La détérioration des conditions de travail et de vie de l'enseignant des secteurs primaire et secondaire congolais s'est installée de façon progressive. Elle a débuté peu après l'indépendance du pays, alors que sous la colonisation, elles étaient encore relativement acceptables, l'enseignant jouissant d'une considération qui, faisant de lui un « évolué », va, à l'indépendance, l'intégrer, lui aussi, dans la catégorie de l'« élite » du pays.

Mais, peu après l'indépendance, les gouvernements successifs, surtout ceux de la deuxième république, s'illustrant par le non maintien du niveau socio-professionnelle de l'enseignant d'avant l'indépendance, vont progressivement le ravalier au plus bas niveau de l'échelle sociale. Dès lors commence la mort sociale et professionnelle de cet enseignant du primaire et du secondaire. Et, pour ne pas disparaître, tant lui-même que sa profession, cet enseignant imaginera des stratégies de survie lui permettant de résister à son triste sort et, ainsi, de recouvrer, d'un jour à l'autre, son niveau de travail et de vie de jadis. Bref, la situation socio-professionnelle de cet enseignant dès après l'indépendance contrastera négativement d'avec celle qui fut la sienne sous la colonisation, alors que c'est l'inverse qui aurait été de loin plus acceptable.

Car ces stratégies de survie ne permettant parfois à cet enseignant que d'arrondir ses fins du mois, elles ne seront donc pas à même de le sortir de la « zone de non existence », afin qu'il recouvre sa situation socio-professionnelle coloniale et des premières années de l'indépendance. Aussi, ne sachant à quel saint se vouer, il s'accrochera aux dites stratégies de survie, le temps que l'Etat améliore ses conditions de travail et de vie. Mais, en attendant, et conscient du sort qui est encore le sien, il ne s'accrochera pas seulement à ses procédés de survie, mais accomplira aussi sa charge, celle de la formation de la jeunesse congolaise dont il prétend assurer un radieux avenir.

Mais, aujourd'hui, le discours des autorités issues des dernières élections présidentielle et législative parle d'un bon espoir aux Congolais, en général, et aux enseignants, en particulier, quant à l'amélioration leurs conditions de travail et de vie. Toutefois, il serait de bon aloi que leur chapelet de bonnes intentions se traduise en actes concrets pour les concernés.

En attendant, cet enseignant congolais doit s'interdire de se détourner de sa vocation ou de son apostolat au risque d'être taxé de responsable de la déperdition de la jeunesse et, par voie de conséquence, de la déliquescence du pays tout entier.

REFERENCES

- [1] Cornevin R. (1987), Histoire du Zaïre. Des origines préhistoriques à nos jours, L'Harmattan, Paris.
- [2] Kasongo Ngoy (1989), Capital scolaire et pouvoir social en Afrique. A quoi sert le diplôme universitaire ? L'Harmattan, Paris.
- [3] Ngunz-A-Karl I Bond (1985), Un avenir pour le Zaïre. Ed. Ouvrière, Bruxelles. Rapport UNTZA, 1985.
- [4] Organisation de l'enseignement subsidié pour indigènes avec le concours des missions chrétiennes. Dispositions générales, Léopoldville, 1948.
- [5] OIT-UNESCO (1970), Rapport final/cinquième session de la conférence internationale du travail, UNESCO, Paris.
- [6] Roeykens P.A (1954), Contribution à l'histoire politique religieuse et scolaire du fondateur de l'empire colonial belge, (ronéo) Bruxelles.
- [7] Roller S. (1973), Réflexions sur l'éthique professionnelle de l'enseignant, Gymnasium Helveticum, Suisse.
- [8] UNTZA (1989), Barème salarial des enseignants du primaire et du secondaire, Kinshasa. Willame J.C (1992), L'automne d'un despotisme: pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt, Paris.